

La sécurité au travail est sous-estimée en Suisse

PRÉVENTION Le drame de Crans-Montana interroge sur l'inspection du travail. Des spécialistes alertent: la santé et la sécurité sont trop souvent perçues comme un exercice alibi par les entreprises

JULIE EIGENMANN

Le drame de Crans-Montana a mis en lumière une absence de contrôle de la sécurité incendie au bar Le Constellation pendant des années. Mais au-delà de ces inspections spécifiques se pose aussi la question de la sécurité des employées et employés du lieu, alors qu'au moins un vider est décédé. Car qui dit emploi de personnel dit aussi inspection du travail, pour contrôler les dispositifs obligatoires de protection santé et sécurité des collaborateurs. En Suisse, les cantons, la Suva ou le Secrétariat d'Etat à l'économie se répartissent ce travail.

Alors, combien de fois le bar Le Constellation à Crans-Montana a-t-il été contrôlé sur cet aspect depuis 2020? Le Service de protection des travailleurs et des relations du travail du canton du Valais (SPT) a répondu au *Temps* que «l'inspection cantonale du travail est tenue au secret de fonction sur les dossiers qu'elle traite».

Parmi les données disponibles, le «Rapport annuel 2024» du SPT indique que le Valais compte un taux d'accident de 8,4%, contre 6,2%, en moyenne en Suisse

romande. Et que 10 700 accidents professionnels ont été annoncés en 2023, dont 692 accidents graves.

Au-delà du drame de Crans-Montana et du Valais, plus globalement, Christian Wyssmüller, président de la Société suisse de santé et sécurité au travail (SSST), alertait en mai dernier dans *Le Temps* sur les risques dans un contexte professionnel en Suisse: «La sécurité et la santé au travail sont trop souvent perçues comme un exercice alibi par les entreprises, sans réelle culture de la prévention.»

«Bombe à retardement»

Interrogé aujourd'hui, il persiste et signe: «La majorité des entreprises respectent les normes, mais une part non négligeable d'entre elles ne le font pas, d'autant qu'elles ne craignent pas de sanction, n'ayant jamais vécu de contrôle ou presque. La tendance à la diminution des inspections n'encourage pas à entretenir une culture de la prévention. Alors que toutes ces règles n'ont pas pour but d'être contraignantes, mais bien de protéger les travailleurs et travailleuses. Les dangers dépendent évidemment beaucoup des secteurs d'activité.»



Le nombre d'entreprises en Suisse ayant reçu la visite des organes d'exécution est en baisse ces dernières années: 24 318 en 2022, 23 467 en 2023 et 20 555 en 2024, selon le «Rapport sur l'inspection du travail en 2024» publié par le Seco. (VITRANC/ISTOCKPHOTO/GETTY IMAGES)

Sur Crans-Montana, très attristé, Christian Wyssmüller fait part de ses pensées aux victimes et notamment aux employés du bar. «Personne ne devrait être blessé et encore moins perdre la vie dans le cadre de son travail.»

«Des sociétés m'ont déjà demandé: «Si je ne mets pas ce dispositif de sécurité en place, la sanction va me coûter combien?»

SANDRA PREVITALI, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL ET DIRECTRICE DE SYNTHEMA

Certaines sociétés assument aussi le fait qu'en cas de contrôle, «si elles ne sont pas aux normes, elles paieront simplement l'amende», avertissait également dans *Le Temps* en mai dernier Sandra Previtali, membre de la SSST et directrice de SYNthema, entreprise de conseil dans le domaine de la sécurité globale et de la protection de la santé. «Des entreprises m'ont déjà demandé: «Si je ne mets pas ce dispositif de sécurité en place, la

sanction va me coûter combien?» développe-t-elle aujourd'hui. D'autres employeurs ne comprennent pas non plus que l'important, ce n'est pas d'avoir un système de sécurité, mais de le mettre en œuvre.»

Sur la question de la protection des employés de Crans-Montana, elle se désole: «Il faut être prudent, mais les vidéos du drame laissent penser que le personnel n'était pas formé sur les risques existants ni sur la procédure d'alarme et d'évacuation à respecter.» La souffrance des familles concernées est inconcevable, tient-elle à dire aujourd'hui.

Outre ce cas particulier, Sandra Previtali estime qu'il existe aussi un risque de «bombe à retardement» dans le contexte spécifique du tra-

vail. Et ce, en raison de la sous-estimation des questions de sécurité et santé – très souvent le résultat de la non-considération, voire le dénigrement des recommandations des spécialistes, dit-elle – et du manque d'inspecteurs et de contrôles. Elle donne un exemple en lien avec les risques psychosociaux: «Combien de personnes en souffrance au travail mettent fin à leur jour sans que les conditions ne soient remises en question? Bien évidemment, et heureusement, il y a des employeurs très respectueux et engagés, un grand merci à eux! Mais ils sont loin d'être nombreux...» La spécialiste ne cache pas un fort sentiment d'impuissance.

Mais que montrent les statistiques de contrôle? Le «Rapport sur l'inspection du travail en 2024» indique que les entreprises en Suisse ayant reçu la visite des organes d'exécution ces dernières années étaient de 24 318 en 2022, 23 467 en 2023 et 20 555 en 2024. «Il manque du personnel d'inspection, d'autant plus face au nombre d'entreprises qui augmente», estime Christian Wyssmüller.

Interrogé sur ces chiffres, le Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco) précise que ce rapport est basé sur les

chiffres annoncés par les différents organes d'exécution de la loi sur le travail et de la loi sur l'assurance accidents. «Les contrôles qui y sont relevés se rapportent exclusivement aux champs d'application des deux lois susmentionnées et ne concernent donc pas la clientèle des entreprises concernées.»

Pour ces deux lois, poursuit le Seco, il n'y a pas de fréquence prescrite pour les inspections. «Il appartient aux organes compétents de fixer les priorités en se basant sur les risques et en tenant compte d'éventuelles dénonciations. La fluctuation du nombre total de contrôles, d'une année à l'autre, est difficile à interpréter car il dépend de plusieurs facteurs. En l'absence de norme fixée par la loi, il n'est pas possible de commenter la pertinence du nombre de contrôles, mais il est clair qu'il dépend en grande partie des ressources mises à la disposition des services chargés de l'exécution.»

La fréquence des inspections n'est de toute façon qu'un paramètre parmi d'autres, ajoute le Seco: aussi bien la loi sur le travail que la loi sur l'assurance accidents mettent avant tout l'accent sur la prévention. ■

Les rappels de lait infantile plongent Nestlé dans une nouvelle crise majeure

AGROALIMENTAIRE Une semaine après le début des rappels de lait infantile à cause d'une infection bactérienne, une cinquantaine de pays, dont la Suisse, sont désormais concernés. Un nouveau scandale pour le groupe veveysan alors que les affaires s'enchaînent depuis deux ans

ÉTIENNE MEYER-VACHERAND

Quelques mois après le licenciement de son directeur général Laurent Freixe, pour avoir caché une relation amoureuse avec une subordonnée directe, Nestlé vit une nouvelle crise. Lundi 5 janvier, le géant veveysan annonçait le rappel de plusieurs lots de lait infantile dans différents pays européens. Mais ces derniers jours, la liste n'a cessé de s'allonger et plus de cinquante pays, dont la Suisse, sont désormais concernés.

A l'origine de ces rappels, une toxine d'origine bactérienne, la céréulide. Produite par *Bacillus cereus*, cette substance peut provoquer des troubles digestifs, notamment des diarrhées et vomissements. La contamination d'une huile arachidonique d'un de ses fournisseurs, utilisée dans la préparation de ces produits, est à l'origine de cette mesure, précise un porte-parole de Nestlé. En Suisse, des lots des marques Beba et Alfamino sont concernés. A ce jour, aucun cas de maladie liée à la consommation de ces produits n'a été signalé, confirme ce porte-parole, insistant sur le caractère préventif des rappels.

Le Ministère autrichien de la santé estime pour sa part, dans un communiqué publié le 5 janvier, que «plus de 800 produits provenant de plus de dix usines Nestlé» sont concernés. Selon les autorités autrichiennes, il s'agit du plus important rappel de l'histoire de l'entreprise.

«La production de dix sites est effectivement concernée, en revanche nous ne savons pas comment les autorités autrichiennes parviennent à ce chiffre de 800 produits, nous n'avons pas autant de marques de produits de nutrition. Quant à savoir s'il s'agit du rappel le plus important de l'histoire de Nestlé, nous n'avons pas fouillé nos archives pour le déterminer et nous ne pouvons pas le confirmer», répond le groupe.

Première alerte en décembre

Début décembre, plusieurs lots avaient déjà été retirés à la suite de la détection de la bactérie lors d'un autocontrôle dans une des usines de Nestlé à Nunspeet, aux Pays-Bas. Une notification avait été émise le 12 décembre par l'Italie sur le Rapid Alert System for Food and Feed, le système d'alerte pour les problèmes relatifs aux produits agroalimentaires dans l'Union européenne.

Le laps de temps qui s'est écoulé entre ce premier signalement et les mesures actuelles de rappel suscite des critiques. Dans un communiqué, l'ONG de défense des consommateurs Foodwatch estime qu'il «est inexplicable que Nestlé ait tardé à rappeler des produits destinés aux bébés et

choisi de divulguer l'information au compte-goutte».

Une accusation à laquelle le groupe répond: «Début décembre, nous avons identifié des problèmes de qualité sur ce site aux Pays-Bas et confirmé la présence de céréulide. Nous pensions à cette époque que seuls cette usine et ses équipements étaient spécifiquement concernés. Nous avons donc effectué des rappels spécifiques aux produits fabriqués sur ce site», détaille le porte-parole de Nestlé.

Les volumes affectés représenteraient 0,5% du chiffre d'affaires du groupe, selon Jean-Philippe Bertschy, analyste chez Vontobel

Des analyses de sécurité supplémentaires ont mis en évidence la contamination de l'huile utilisée dans les préparations fin décembre. «Nous avons ensuite réalisé des analyses pour déterminer quels produits étaient concernés et où ils ont été vendus. Les produits d'alimentation infantile sont très réglementés. Les rappels s'effectuent toujours en collaboration avec les autorités. Nous avons donc dû préparer minutieusement cette procédure avec chaque pays

concerné, d'où ce délai et le fait que les rappels soient annoncés pays par pays», justifie-t-il.

Un nouveau dégât d'image

Cette nouvelle crise pourrait coûter cher à Nestlé, déjà touché par plusieurs scandales ces dernières années. Selon des analystes de la banque Jefferies cités par le *Financial Times*, 1,3% des ventes du groupe Nestlé pourraient être affectées, ce qui représenterait un total de 1,2 milliard de francs. Dans une note, Jean-Philippe Bertschy, analyste chez Vontobel, estime, lui, que les volumes affectés représenteraient 0,5% du chiffre d'affaires. Pour remettre ces chiffres en perspective, rien que sur les neuf premiers mois de 2025, les revenus de Nestlé s'élevaient à 65,9 milliards de francs.

Ces différents analystes s'accordent donc sur le fait que l'impact négatif de cette affaire sur les finances de Nestlé devrait être limité, du moins à court terme. En revanche, ils s'inquiètent du risque d'atteinte à la réputation des marques concernées et d'un nouveau coup porté à la crédibilité du géant veveysan, déjà altérée.

Jean-Philippe Bertschy estime que «Nestlé doit désormais fournir une mise à jour claire et globale dès que l'étendue totale sera connue, afin de commencer à rétablir la confiance». Nestlé précise avoir changé de fournisseur pour cette huile arachidonique, nettoyé les lignes de production et repris la production de ces produits «dont certains produits dépendent».

Cette nouvelle affaire ébranle Nestlé alors que le groupe cherchait à retrouver de la stabilité avec l'arrivée de son nouveau directeur général, Philipp Navratil, en septembre après une série de scandales.

En 2024, le groupe avait également été secoué par les révélations sur des filtrages illégaux de ses eaux en bouteille. L'entreprise a reconnu avoir utilisé des traitements interdits pour résoudre des problèmes de contamination en France. En juin, le Ministère public vaudois l'a condamné à une créance compensatrice de 500 000 francs pour avoir utilisé des filtres illégaux concernant Henniez, en conservant l'appellation «eau minérale naturelle».

Plus récemment, Nestlé a été épinglé mi-novembre par l'ONG suisse Public Eye pour la commercialisation sur le continent africain, de céréales infantiles Cerelac contenant des sucres ajoutés, alors que les produits à destination du marché européen en sont exempts. En 2024, elle avait déjà publié une première enquête dénonçant ce double standard dans les produits pour bébé. Des accusations niées par le groupe, qui a affirmé respecter les réglementations des différents pays où ses produits sont commercialisés.

Enfin, en 2022, Nestlé avait dû faire face à la contamination de pizzas surgelées de la marque Buitoni par la bactérie *E. coli*, causant la mort de deux enfants en France. Une succession d'affaires qui ont entraîné un recul de 40% de la valeur de son titre en bourse en quatre ans. ■